



Kinshasa, le 29 JAN 2016

*Le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux et Droits Humains*

N/R : 175 //LO 1566/ SMK/CAB/MIN/JGS&DH/2016

Transmis copie pour information à :

- Monsieur l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la RDC auprès de l'Office des Nations-Unies à GENEVE,
- Madame Houria Es-Slami, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ;
- Monsieur David Kaye, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ;
- Monsieur Maina Kiai, Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ;
- Monsieur Michel Forest, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme
- Monsieur Christof Heyns, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.
(Tous) à GENEVE
- Monsieur le Vice-Ministre de la Justice & Droits Humains
à KINSHASA/GOMBE
- A Monsieur José Maria Aranaz,
Directeur du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Représentant du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme en RDC
à KINSHASA/GOMBE

Objet : Communication conjointe des procédures spéciales
AL DRC du 10 au 20 décembre 2015

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 11 décembre 2015 relatif à l'objet repris en marge.

Je note que la République Démocratique du Congo a déjà eu à répondre aux allégations contenues dans la Communication conjointe des Rapporteurs spéciaux à maintes reprises ; notamment dans les observations relatives aux deux rapports du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme ayant fait l'objet du point 10 lors de la 30^e Session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme.

Suite

A cet effet, j'estime que les Rapporteurs spéciaux, qui reviennent sur ces questions devraient échanger avec la Commission interinstitutionnelle que je charge de leur remettre les réponses de la République Démocratique du Congo.

La commission composée des personnes ci-dessous sera à Genève du 10 au 20 février 2016. Il s'agit de :

- **Mme. Joséphine BANDUI SAMENE** : Secrétaire Général aux Droits Humains ;
- **M. Samuel MBEMBA KABUYA** : Conseiller du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains ;
- **M. Denis MASONGO AKILI MALI** : Conseiller du Président de la République ;
- **M. Serge MANASWALA LOBSANG** : Conseiller du Premier Ministre ;
- **M. Théophile KYAKWIMA KYENGELE** : Conseiller du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;
- **M. Serge KABONDO PIBWE** : Représentant du Conseil Supérieur de la Magistrature (Président du Tribunal Militaire de Kinshasa/Gombe) ;
- **Monsieur Clément KOWA MIBANA** : Conseiller juridique à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) ;
- **M. Johnny SIADI MATONSI** : Conseiller juridique du Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise ;
- **M. Jean-Baptiste INGOLI BOLAMBA** : Secrétaire Permanent a.i. du Comité Interministériel des Droits de l'Homme.

L'assurance de ma parfaite considération.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur,**

Alexis THAMBWE-MWAMBA

